

# VICTOIRE POUR BEK !

## LE SOUTIEN DES CHEMINOTS DECISIF !

Le vendredi 13 octobre 2006, la **Commission de recours des réfugiés** a annulé la décision de l'OFPRA de refuser le statut de réfugié à Bek, sa mère et son frère.

Cette décision attribue, de fait, à cette famille tchetchène, **un titre de séjour sur le territoire français**. Cela signifie la fin de la précarité, la fin de la peur de la reconduite à la frontière, voire de l'expulsion en Russie ; cela veut dire, surtout, **des PERSPECTIVES D'AVENIR ET DE STABILITE** qui leur étaient interdites jusqu'ici.

Bek, qui se sent depuis longtemps plus Français que Tchetchène, pourra désormais s'impliquer dans ses études, avoir une licence pour jouer au foot dans un club et, peut-être, devenir le prochain Zidane (qu'il admire) lorsqu'il aura obtenu la nationalité française !

Ce succès a été possible grâce à tous ceux, cheminots et autres, qui se sont mobilisés. Cette mobilisation et les fonds recueillis ont permis de faire bénéficier, à Bek et sa maman, des services d'une avocate spécialisée, sans laquelle ce succès n'aurait pas été possible.

Nous avons une pensée pour tous ceux, dans la même situation, qui n'auront pas la chance de Bek. N'oublions pas tous ces enfants (plusieurs milliers) à qui on ne laisse le choix qu'entre la précarité, la peur du gendarme ou la misère économique et sociale en cas de retour dans leur pays.

**Ce succès montre également que les interventions citoyennes peuvent être couronnées de succès pour peu que l'on veuille s'en donner la peine, concrètement.**

Lorsque vous entendrez dans les médias, parler des immigrés clandestins que l'on voudra amalgamer avec la délinquance pour des raisons électoralistes évidentes, **pensez aux dizaines de Bek** qui se trouvent toujours en situation de souffrance et de détresse. Nous n'accepterions pas que nos enfants soient traités de la sorte et, par solidarité, **refusons que des enfants, par essence innocents, soient toujours les victimes de la bêtise des adultes...**

**Vous pouvez toujours adresser vos dons, par chèque libellé au nom de M..... D..... – CE SNCF CLIENTELES – 209/211 rue de Bercy – 75585 PARIS CEDEX 12.**

**Nous envisageons toujours la création d'une association pour donner une suite à l'élan de générosité soulevé par Bek, dont l'objet sera de venir en aide à d'autres enfants dans une situation identique.**